



HAL
open science

Famille ou saisir la famille qui vient

Claude Martin

► **To cite this version:**

Claude Martin. Famille ou saisir la famille qui vient. Didier Fassin. La société qui vient, sous la direction de Didier Fassin, Le Seuil, 2022, 9782021481624. <halshs-03483661>

HAL Id: halshs-03483661

<https://shs.hal.science/halshs-03483661v1>

Submitted on 16 Dec 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

A paraître dans Didier Fassin (dir), *La société qui vient* Paris, Le Seuil (sous presse sortie le 15 janvier 2022)

Famille

ou

Saisir la famille qui vient

« La famille d’aujourd’hui n’est ni plus ni moins parfaite que celle de jadis : elle est autre parce que les circonstances sont autres. Elle est plus complexe parce que les milieux où elle vit sont plus complexes ; voilà tout. »ⁱ Ces célèbres propos d’Emile Durkheim lors de la première leçon de son cours de sociologie de la famille à l’université de Bordeaux en 1888 indiquent un chemin pour comprendre les changements familiaux. Selon lui, la famille telle qu’elle se déploie sous les yeux de l’observateur, hier comme aujourd’hui, est le résultat de son environnement, une variable dépendante. Si la famille change, c’est peut-être, tout simplement, que tout change autour d’elle.

Pour autant, la « question familiale » - au sens de la manière dont sont compris et mis en débat les changements qu’elle a connus au fil du temps ainsi que l’accompagnement de ces transformations aux plans juridique, social et politique - demeure une source de profonds clivages et d’affrontements idéologiques, politiques et scientifiques. Il n’est pas rare que la famille (sa structure, son organisation, ses fonctions, ses pratiques, etc.) soit considérée comme la source des problèmes sociaux auxquels font face les sociétés contemporaines. De variable dépendante, la voici principale variable explicative. Le changement familial n’est plus un résultat mais un problème.

En France, au cours de la dernière décennie, la question de l’accès au mariage et à l’adoption pour les couples de même sexe, mais aussi à la PMA, (procréation médicalement assistée en l’absence de père) et à toute forme de GPA (gestation pour autrui) a généré de tels affrontements. Les projets de réforme en la matière, résultats d’une longue mobilisation pour faire reconnaître la légitimité de ces couples et de ces aspirations (qui demeurent, faut-il le rappeler, des situations quantitativement tout à fait minoritaires) ont déclenché une opposition farouche. Le mouvement « La manif pour tous » s’est construit en 2012 contre ces projets, au nom de « l’intérêt supérieur et des besoins élémentaires de l’enfant aujourd’hui menacés par les réformes sociétales inspirées par l’idéologie du genre »ⁱⁱ, pour reprendre les termes de ses protagonistes. Ce mouvement composite, principalement ancré à droite et dans les mouvements catholiques, défend une conception bien particulière de « la famille », pensée comme naturelle et atemporelleⁱⁱⁱ.

Cet épisode est exemplaire de la radicalité des positions adoptées sur la question familiale. Dans cette bataille d’arguments sont brandies des peurs – « la fin de la civilisation » -, des menaces – le

mal-être de l'enfant annonçant plus tard les incivilités et violences des mineurs dues à l'irresponsabilité des parents - ; mais sont aussi convoqués pêle-mêle la nature, la biologie, la science, la vérité ou le bon sens. Ces débats expriment également des attentes fortes et l'espoir de trouver dans les relations familiales la garantie du bonheur et de la réussite.

La question familiale a été convoquée d'une manière bien différente lors d'un autre mouvement social, de grande ampleur : la mobilisation des « gilets jaunes » à la fin de l'année 2018. Lors de ce mouvement qui a impliqué tout particulièrement des travailleurs et travailleuses précarisé.e.s sous l'effet de l'accroissement des inégalités notamment territoriales, les femmes en situation monoparentale ont occupé une place significative, alertant sur l'impossibilité pour nombre d'entre elles de s'en sortir et de concilier les contraintes qu'imposent leur accès et leur maintien sur le marché du travail avec leur vie familiale. Contrairement au mouvement précédent, la question familiale est ici reliée à la question sociale.

Les batailles à propos de ce qu'est ou devrait être la famille dans la société sont inscrites dans le temps long de l'histoire contemporaine et opposent schématiquement de manière séculaire ceux et celles qui considèrent la famille comme « la cellule de base » de la société, une institution à défendre en tant que telle, et ceux et celles qui la perçoivent comme la fabrique des inégalités, de leur reproduction sociale et un des principaux obstacles à la reconnaissance des individus, garante d'une véritable égalité démocratique. Pour ces derniers, l'individualisation passe par l'émancipation des assignations de rôles et prescriptions que véhicule et transmet la famille de génération en génération.

Au cours du 20^{ème} siècle, nombre d'auteurs (Norbert Elias, Brigitte et Peter L. Berger, Ulrich Beck, François de Singly, entre autres), ont tenté de trouver une « troisième voie » pour échapper à ces oppositions, un chemin entre défense de la famille et défense de l'individu, mais aussi entre aspiration et résistance au changement. Ces débats récurrents sont inépuisables. En suivre le cours permet d'apprécier comment se reconfigure ce champ de luttes, à la fois savantes et idéologiques, selon les contextes. En faire la chronique est un moyen de comprendre notre présent, entre revival du passé et désir de lendemains inédits. Après avoir emporté nombre de batailles à la fin du 20^{ème} siècle, la dynamique de reconnaissance de la place des individus dans les familles, qu'il s'agisse des femmes ou des enfants, semble freinée par de nouvelles ambivalences en ce début de siècle : entre l'apologie du sujet, le développement personnel et l'impasse d'une individualisation qui débouche sur la solitude ; entre la critique de la famille comme espace du secret, de la violence et du drame et la famille revendiquée à laquelle aspirent ceux qui en sont écartés ; ou encore entre la famille dont

on célèbre les vertus protectrices, cette cellule solidaire en ces temps de crise sanitaire et de pandémie, mais dont on perçoit qu'elle renforce les inégalités.

Pour se repérer dans le débat présent, il est difficile de faire l'économie d'une petite généalogie des idées. Le pari est risqué à l'échelle de ce texte, mais sans doute incontournable, tant les affrontements et controverses d'aujourd'hui ne sont souvent que l'écho de ceux d'hier. Mais ces débats sur la famille ne se résument pas pour autant aux sursauts des nostalgiques d'une vision digne de l'Ancien Régime. Dresser schématiquement la carte de certaines de ces idées peut fournir un guide pour se forger un point de vue et se projeter dans le futur proche. Ce faisant, il n'est pas question de s'extraire du champ des positions, mais de s'y situer, et peut-être permettre à chacun de faire de même pour son propre compte. Comme l'écrivait si bien Robert Castel, « C'est en auscultant les plis du présent à la lumière de son passé que l'on peut essayer de dégager les lignes de force qui le traversent, mais qui sont à ce jour inabouties. »^{iv}

D'où un chemin pour notre questionnement. Premièrement, comment ont été interprétés les changements familiaux et formulées au fil du temps les oppositions / tensions / articulations entre famille et individu ? Deuxièmement, quels rôles ont joué le droit et l'Etat social pour réguler cette tension et, en particulier, la question des inégalités au sein et entre les familles ? Enfin, dans quelle phase de cette dialectique nous situons-nous actuellement et peut-être vers quelle configuration nous acheminons-nous, en tenant compte de l'impact qu'a dans ce débat la crise sanitaire mondiale commencée en 2020 ? En bref, qu'en est-il de la famille et de la question familiale dans le monde qui vient ?

La balance entre famille et individus

En faisant de l'émancipation des traditions un instrument de libération des individus, la philosophie des Lumières a profondément questionné le rôle de la famille. Elle n'a pas pour autant cherché à l'abolir en tant que telle, mais à la refonder comme institution pour en faire un des leviers de cette transformation profonde et nécessaire afin de faire advenir une société plus libérale. Un nouvel ordre privé et public s'esquisse alors, notamment sur la base de l'idée de contrat entre adultes consentants^v. Qu'il s'agisse du mariage sécularisé (fondé sur le libre choix du conjoint et susceptible d'être rompu), ou de l'avènement du suffrage universel masculin^{vi}, cette période qui a signé la sortie de l'Ancien Régime est le point de départ du processus d'individualisation qui va suivre, remettant en cause la famille élargie traditionnelle, conçue comme « communauté naturelle », à la fois communauté de production et composante d'une organisation politique hiérarchisée.

Alexis de Tocqueville est de ceux qui ont repéré cette transformation à partir de son observation de la société américaine au début du 19^{ème} siècle, soulignant les liens entre vie politique, avènement de

la démocratie, d'une part, et organisation de la vie privée, évolution des rôles entre les sexes et les générations, de l'autre^{vii}. La « famille démocratique » qu'il observe outre-Atlantique dessine à ses yeux le futur de la famille, en rupture avec la « famille aristocratique » européenne de l'Ancien Régime. Le développement des sciences sociales a prolongé et nourri cette discussion au cours du 19^{ème} siècle. Elle oppose par exemple, du côté des conservateurs et des catholiques, un Frédéric Le Play qui défend le modèle de la « famille souche » - une famille fondée sur l'autorité d'un patriarche et le maintien de la coutume du droit d'aînesse pour la transmission - une « petite société » conçue comme garante de la paix sociale et, du côté des Républicains, un Emile Durkheim, lui aussi parfois soucieux du monde qui se dessine à la veille de l'entrée dans le 20^{ème} siècle^{viii}, tout en soulignant le renforcement d'une famille moderne, la « famille conjugale », avec ses conséquences, notamment en termes de redéfinition de ses rôles et fonctions en regard de ceux de l'Etat.

En assumant hors de la famille (parfois contre la famille et les parents) une grande part de la fonction éducative, l'école (mais on peut aussi mentionner la santé publique et l'hygiénisme républicain) va prolonger ce processus au tournant du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle, tout en véhiculant et diffusant les valeurs et l'ethos de la bourgeoisie. L'école publique et les dispositifs de l'Etat social visent alors en effet à faire adopter le modèle et les (« bonnes ») pratiques de la famille bourgeoise par les couches populaires, perçues potentiellement comme des familles à risque et des classes dangereuses. En empiétant sur le périmètre des fonctions parentales, l'école républicaine a suscité à nouveau des mobilisations familialistes mémorables, comme celle qui s'oppose à l'éducation sexuelle des jeunes filles par des enseignantes, ou celle qui va conduire à la création de « l'école des parents » en 1929, pour éduquer ces derniers aux bonnes pratiques, avec les apports des experts en pédopsychiatrie et en *Child studies* de l'époque.

A la société industrielle est associé le modèle de la « famille nucléaire ». Pour la sociologie états-unienne des années 1930, en particulier l'école de Chicago, l'urbanisation et l'industrialisation ont contribué à isoler ce noyau « père-mère-enfant(s) » (PME) au sein du système de parenté élargi. Après-guerre, l'école structuro-fonctionnaliste, dont Talcott Parsons est le représentant le plus emblématique, a également souligné les liens entre modernisation et évolution de la répartition des fonctions dans la société. Pour les tenants de cette approche, qui soulignent l'externalisation vers d'autres institutions (l'entreprise, l'école) de certaines des fonctions qui étaient traditionnellement dévolues à la famille dans la société rurale préindustrielle, ce modèle nucléaire est non seulement particulièrement adapté à la société industrielle (en termes fonctionnels et de mobilité), mais aussi organisé sur la complémentarité des rôles masculin et féminin : « instrumental » pour l'homme gagne-pain en charge du travail de production, et « expressif » pour la femme au-foyer, en charge du travail de reproduction. Le contrat de mariage classique corrobore cette division des rôles en

chargeant les femmes du travail domestique et de *care* (non rémunéré), auquel s'ajoutent les services sexuels, et les hommes de la responsabilité de subvenir aux besoins du ménage (en « bon pourvoyeur »). Cette norme conjugale et familiale des classes moyennes montantes états-uniennes, conçue comme garante de la réussite et du bonheur, s'est imposée en France, au cours de la brève période dite des « Trente Glorieuses »^{ix}. La tentation fut grande de présenter ce modèle familial comme naturel, atemporel et universel, tant il était vertueux : une famille féconde, berceau du « baby-boom » ; stable, du fait de l'interdépendance des conjoints ; et consommatrice des biens matériels proposés par la société industrielle.

A partir de la fin des années 1960, qui marque l'entrée dans une « seconde modernité », les revendications féminines et des nouvelles générations remettent profondément en cause ce modèle fondé sur la différenciation des rôles des sexes, en tant qu'il implique dépendance et même domination des femmes. Comprise comme expression de la domination entre les sexes et entre les classes, la famille nucléaire devient un front de lutte. De moins en moins organisée en référence à la transmission d'un patrimoine matériel (du capital économique) et de plus en plus focalisée sur l'incorporation et l'accumulation par les enfants, garçons et filles, d'un capital immatériel grâce à l'école (les capitaux scolaires et culturels), le couple et la famille deviennent terrain d'expérimentation, laissant une place croissante aux individus et à leurs choix. Prenant acte de ce changement profond, le droit civil est profondément réformé entre 1968 et 1975 pour faire place aux droits des femmes dans la famille et s'assurer de la « relève de l'homme-chef ».

Ces nouvelles générations expérimentent des alternatives au modèle familial de leurs parents, prônent l'autodétermination et un pluralisme des formes de vie privée. Les liens conjugaux et familiaux se fondent dès lors de moins en moins sur leur dimension statutaire et institutionnelle et de plus en plus sur une logique élective ; le mariage perd de son attractivité, le divorce et les désunions libres se banalisent et les naissances hors mariage échappent progressivement à la désapprobation sociale qui accompagnait la figure de l'enfant illégitime. De ce fait, le périmètre de la famille correspond de moins en moins à celui du ménage, ne serait-ce que du fait de la circulation des enfants après les séparations. Structures et trajectoires familiales se complexifient, imposant de distinguer des ménages biparentaux simples et recomposés, fondés ou non sur le mariage, et des ménages monoparentaux. De nouvelles expressions apparaissent même pour tenter de rendre compte de cette complexité, comme les *Living Apart Together*, pour désigner les couples qui ne vivent pas ensemble ou les *Living Together Apart*, pour nommer les situations des personnes qui continuent de vivre ensemble mais séparés, au sens où ils ne se considèrent plus comme un couple.

C'est dans ce contexte de bouleversements familiaux qu'a été écrit l'ouvrage de Brigitte et Peter L. Berger, *The War over the Family*^x. Cet essai sociologique, publié en 1983, est à la fois une tentative de trouver un « juste milieu » entre les postures radicales des protagonistes de cette « guerre à propos de la famille » de l'époque et un plaidoyer en faveur de la famille bourgeoise, tant décriée en ce début des années 1980. Frappés par la violence et la radicalisation des controverses sur la question familiale aux USA (en particulier à propos de l'égalité des droits entre femmes et hommes, de l'avortement ou des droits des enfants), ces sociologues repartent de l'idée révolutionnaire de « contrat entre adultes consentants », pour trouver un terrain d'entente, un compromis entre les camps qui s'affrontent à l'époque : mouvements féministes, mais aussi activistes homosexuels ; mouvements pro-famille et pro-life, sans oublier le camp des « sachants », professionnels de la culture thérapeutique, porteurs de toute une panoplie de solutions pour soigner les affres de la vie familiale, parentale et conjugale, au risque que « les remèdes contribuent au mal ». La thèse de l'ouvrage est que la famille bourgeoise a permis la modernisation, en établissant un compromis créatif (« une schizophrénie créative », selon leurs termes) combinant la chaleur prémoderne de la famille et du foyer à l'autoréalisation de l'individu grâce au travail. Comme ils l'écrivent eux-mêmes : « L'individu dans la situation contemporaine urbano-industrielle peut être 'moderne' au travail et 'traditionnel' à la maison. »^{xi}

François de Singly propose une autre voie, en soutenant qu'individualisation et famille ne sont pas du tout incompatibles dans la seconde modernité. Il reformule même la thèse d'Emile Durkheim sur la famille conjugale pour mieux la distinguer de la famille nucléaire. Si cette dernière est définie par les membres qui la composent (d'où sa dimension descriptive l'assimilant au ménage), la famille conjugale privilégie les liens qui unissent les personnes et, en l'occurrence, l'attachement entre elles, d'où sa formule : la famille contemporaine est « individualiste » (au sens où elle est attachée à l'autonomie et l'autodétermination de chacun) et « relationnelle » (au sens où les autres significatifs, les êtres auxquels on est attaché, contribuent à notre individualisation par l'attention et la reconnaissance qu'ils nous accordent)^{xii}. L'individualisation s'effectue donc grâce et au sein des relations familiales et se prolonge tout au long de la vie, que ce soit dans les relations conjugales ou dans les relations parents-enfants. Le fait de privilégier les interactions familiales plutôt que les liens institutionnels, ne manquera pas de susciter de nouvelles controverses théoriques^{xiii}.

Dans ce processus esquissé ici à gros traits, l'équilibre de la balance entre individu et famille se cherche dans un mouvement qui renvoie plus généralement à la relation entre individu et société. Dans *La société des individus*, Norbert Elias propose une belle image pour rendre compte de cette dialectique individu – société : l'idée d'une balance entre le « nous » et le « je ». Parallèlement au procès de civilisation qui a transféré peu à peu les formes de prohibition extérieures à l'individu vers

des formes d'autocontrainte, s'est constituée une sphère privée d'existence, espace et refuge de l'intimité avec « l'affirmation de l'irréductible originalité du moi », comme le formule Roger Chartier dans la préface à l'édition française de ce recueil de textes^{xiv}. Dans les sociétés modernes et développées, ce processus a conduit à renforcer le pôle du « je », par rapport à toutes les expressions de la communauté et du « nous ». L'individualisation a bénéficié en particulier aux femmes et aux enfants qui étaient jusqu'à la fin des années 1960, voire 1980 (avec la reconnaissance des droits des enfants), enserrés dans le giron familial et placés sous la tutelle des chefs de famille. Grâce à l'affirmation des « je » au sein des familles, et en référence à Norbert Elias, François de Singly propose de parler d'une « famille des individus », dans laquelle « l'individualisation désigne le processus par lequel des individus accèdent à une certaine vie indépendante et autonome et doivent, pour y parvenir, faire en sorte que leurs liens avec des proches ne les privent pas de cette double qualité. »^{xv}

Familles et régimes du capitalisme

Pour apprécier l'état des rapports de force sur la question familiale et le niveau de la balance entre famille et individu, il est classique de suivre et commenter les réformes du droit civil, qui suscitent, on l'a évoqué, les mobilisations et les batailles les plus spectaculaires. Mais c'est méconnaître le poids plus crucial encore d'un autre mode de régulation, celui du droit social (droit du travail et de la protection sociale). Si l'Etat social (bien au-delà de la seule politique familiale) est si important, c'est qu'il a constitué le socle de l'individualisation, au sens des supports qu'il a garantis à chacun.e grâce au contrat de travail. Comme se plaisait à le souligner Robert Castel^{xvi}, « un individu ne tient pas debout tout seul. » Il a besoin des supports que représente ce socle des droits sociaux. L'histoire de l'Etat social met en lumière ces compromis sociaux sur le « partage des bénéfices de la croissance » du capitalisme industriel. Ces mesures ont permis de construire un dispositif de gestion des inégalités, afin que celles-ci soient échelonnées sur un continuum et perçues comme acceptables, et ce d'autant plus qu'elles seraient tendanciellement en voie de réduction.

Ce processus a concerné les femmes dans les familles, à un point tel que l'accès massif des femmes au salariat peut être considéré comme la principale source des transformations de la famille au siècle dernier, fournissant à celles-ci un levier d'émancipation ; l'accès au travail signifiant accès à des relations de travail, à du capital social, accès au salaire et à des droits propres à la protection sociale, et non plus des droits dérivés de leur conjoint, mais aussi à des soutiens pour faire face minimalement à l'appauvrissement généré par les ruptures familiales. Ce processus a permis d'étendre la citoyenneté sociale, en permettant aux femmes d'accéder aux protections garanties par le contrat de travail, les libérant partiellement de la dépendance dans laquelle elles étaient enfermées par le précédent contrat de genre de la société industrielle.

Avec cette perspective^{xvii}, on comprend que le processus d'individualisation n'est pas seulement le résultat d'aspirations, d'interactions, de choix à l'échelle des personnes et des familles, ou ne se limite pas aux reformulations des contours de l'institution familiale par le droit civil dans un compris entre le législateur et des groupes d'intérêt. Il est bien davantage le résultat de changements profonds de l'environnement des familles et en particulier sur le terrain du travail et de l'emploi. Les transformations évoquées précédemment renvoient pour nombre d'entre elles à l'évolution des conditions de vie des ménages. Comme le soulignait Durkheim, les reconfigurations familiales, les nouveaux rapports entre membres de la famille ne sont pas la source mais le résultat de ces mutations plus larges : en l'occurrence, l'avènement fin 19^{ème}, l'apogée au 20^{ème}, puis l'effritement de la société salariale à partir du milieu des années 1980. En accédant massivement au salariat, puis à la révolution contraceptive, les femmes ont contribué à bouleverser le « contrat de genre » des « Trente glorieuses », ce modèle inégalitaire de la famille nucléaire. Une révolution, sans conteste. Mais *contribuer* seulement, dans la mesure où cet accès massif des femmes au salariat a été à la fois une aspiration, une revendication, une conquête, mais aussi le résultat d'une réorganisation des modes de production, d'une nouvelle offre de travail, du fait de la tertiarisation de l'économie, un des fruits de la « grande transformation » qu'ont permis les compromis de la société salariale.

La sortie du capitalisme industriel et l'entrée dans un nouveau régime du capitalisme, parfois qualifié de financier, de numérique ou de cognitif, est une autre grande transformation qui se répercute jusque dans la sphère privée. Ce nouveau régime de capitalisme met en avant un nouveau modèle, que Jane Lewis a qualifié de modèle de « l'adulte travailleur » ; une nouvelle norme collective qui, dans nombre de politiques publiques à l'échelle européenne, tend à se substituer à celle du *Male breadwinner* de la première modernité^{xviii}. Cependant, tout comme ce précédent modèle de l'homme pourvoyeur, celui de l'adulte travailleur reste un modèle « sur papier », qui contribue à façonner nos représentations, nos conduites et nos relations. A l'instar du précédent, il n'a donc pas besoin d'être universellement à l'œuvre pour avoir des effets normatifs puissants. Il fonctionne comme un « devoir être », plus qu'il ne correspond à la réalité du plus grand nombre. Au-delà du périmètre de la famille, l'individualisation correspond donc aussi à un projet économique et politique qui promeut la figure d'un individu autonome, quel que soit son sexe, chargé de s'assumer (économiquement) par son travail et de contribuer ainsi à l'équilibre des marchés dans une économie mondialisée. Telle serait la responsabilité de chacun : assurer son indépendance économique, et, ce faisant, épargner la dépense publique ; une stratégie présentée également comme le meilleur moyen d'atteindre le bien-être ou le bonheur.

L'aspiration à l'autodétermination et à la réussite de ses projets contribue à renforcer une logique de concurrence et d'investissement dans son propre *self*, voire conduit à une quête éperdue du bien-

être et du bonheur. La montée en puissance du nouveau management, privé et public, les nouvelles méthodes de développement personnel, le marché du bien-être et de la culture thérapeutique^{xix}, sont autant de signes de cette idéologie qui pénètre aussi bien le monde du travail que celui de la famille. Du bonheur au travail et dans l'entreprise, aux techniques de coaching et de développement personnel qui constituent un marché particulièrement porteur, en passant par la parentalité positive et les programmes de soutien à la parentalité fondés sur des preuves (*evidence-based*), toutes ces démarches concourent à équiper l'individu, qu'il soit au travail ou dans sa famille, pour réussir sa vie, son couple et l'éducation de ses enfants. Mais ces techniques, qui relèvent bien souvent d'une sophistication de la méthode Coué, en n'hésitant pas à recourir aux dernières découvertes des neurosciences, conduisent aussi à penser que les réussites comme les échecs dans ces tentatives d'accéder au bien-être sont de la responsabilité de chacun et une simple affaire de méthode.

Ces changements impliquant sphère du travail et sphère domestique ont généré de formidables attentes dans la société civile : attentes d'égalité entre les genres, attentes d'accès à l'autodétermination, au choix et à l'égalisation des conditions. Mais l'individualisation n'a pas eu des conséquences égales selon le genre, les milieux sociaux ou les appartenances sociales et culturelles. Comme le souligne Jane Lewis, « hommes et femmes ne sont pas également individualisés. »^{xx} Certain.e.s paient davantage que d'autres le prix de cette individualisation et/ou de l'accès à la famille des individus. A cet égard, le suivi des trajectoires post-divorce en est un bon analyseur^{xxi}. Et c'est dans cette faille entre normes collectives et conditions sociales vécues que se cristallisent les attentes déçues et que s'enracinent les revendications actuelles et parfois aussi le sentiment d'injustice et le ressentiment.

Pour advenir dans le réel de chacun et chacune, le modèle de l'adulte travailleur supposerait en effet que, parallèlement à l'accès des femmes au marché du travail et au salaire, le travail de reproduction (domestique et de *care*) soit lui aussi redistribué, entre femmes et hommes à l'échelle de la famille, mais aussi entre classes pour éviter le clivage entre celles qui font carrière et celles qui gardent les enfants des autres, mais surtout redistribué vers des tiers en dehors de la famille, en étant en quelque sorte défamilialisé. Certains pays, principalement au nord de l'Europe, se sont engagés dans cette voie en développant des services publics à la petite enfance conçus comme un droit opposable, ou bien en développant des congés parentaux bien rémunérés (avec un taux élevé de remplacement du salaire) et partagés le plus équitablement possible entre les femmes et les hommes. Mais dans tous les pays (dont la France) où cette autre partie du travail global (le travail domestique et de soins, non rémunéré) n'a pas été pris en considération - les décideurs publics et concepteurs de l'action publique postulant que l'accès au travail salarié suffirait à répondre aux demandes d'égalité formulées par les femmes -, les tensions et les contradictions sont restées vives dans la sphère privée

comme dans la vie publique et le sentiment de promesse non tenue s'est renforcé. A cet égard, la crise sanitaire a été un puissant révélateur de cette inégalité de genre.

La nouvelle norme de l'individu autonome, indépendant et autorégulé est certes porteuse de promesses, mais peut générer d'intenses frustrations. Durant la période du capitalisme industriel, la promesse était de voir sa condition et celles de ses proches s'améliorer, d'où les compromis de l'Etat social au nom d'un « principe de satisfaction différée », comme le nommait Robert Castel. Dans le contexte du nouveau capitalisme, la norme de l'adulte travailleur, de l'individu autonome et autodéterminé, a fragilisé les collectifs sur lesquels s'adossaient les conquêtes sociales. Elle est même devenue une source de tensions et de frustrations du fait de l'inégal accès à ces promesses et d'une insuffisante attention aux « conditions de possibilité » de l'autonomie et de l'individualisation et aux conséquences de l'écart entre cette nouvelle norme et la réalité des conditions des individus. L'une d'entre elles est précisément que ces « adultes travailleurs » sont de plus en plus considérés comme responsables de leurs réussites comme de leurs échecs. D'où l'idée d'« injonction à être autonome ». Le repli de l'Etat social fondé sur cette logique d'autonomie et de responsabilité individuelle, voire de prévoyance, tourne au *blaming the victim* en laissant à leur sort celles et ceux qui ne se sont pas montrés capables d'accéder à leur propre autonomie ou de la maintenir. Ces transformations qui articulent les changements familiaux avec ceux qui ont lieu dans la sphère du travail et de l'emploi et de sa régulation par l'Etat social, incitent à ré-encastrier la « question familiale » dans la question sociale.

La famille qui vient

Quatre événements majeurs ont entre autres marqué la dizaine d'années qui viennent de s'écouler : la crise financière de 2008-2010 qui a conduit à de nouveaux compromis pour « sauver les banques » et le système financier international ; la crise dite des « gilets jaunes » de 2018- 2019, au cours de laquelle des pans entiers de la société française se sont reconnus dans la colère exprimée sur les ronds-points par ceux et celles qui, malgré leur travail et leur volonté de faire face, se sentent déclassés et précarisés ; la crise migratoire, que celle-ci soit le résultat des guerres toujours en cours au Moyen-Orient ou des catastrophes climatiques et la crise sanitaire commencée en 2020 qui a obligé certains Etats à mobiliser des ressources considérables pour amortir le choc économique et sanitaire, via leur système de protection sociale et leur système de santé particulièrement mis à rude épreuve.

L'état « d'urgence sanitaire » adopté par les gouvernements a conduit à brider les libertés les plus élémentaires. Cette dernière crise, toujours en cours, a forcé au repli de chacun sur les liens primaires de la famille, mettant en lumière sa capacité protectrice, mais aussi ses limites (avec

notamment la montée des cas de violence intrafamiliale et conjugale et les inégalités, qu'il s'agisse de l'exposition au virus ou de la capacité de faire face à ses conséquences économiques et sociales). Cette mobilisation générale dans la « guerre contre le virus » en appelle donc à tous les leviers de la protection : la protection collective et la protection rapprochée.

Ces crises étaient en partie prévisibles et nombre de leurs effets étaient déjà à l'œuvre et n'ont fait que s'amplifier. Premièrement, si le salariat a été un levier d'émancipation des attaches traditionnelles, dont celles de la famille, un moyen de devenir des individus dans une société de semblables avec des inégalités conçues comme acceptables, il n'a pas pour autant fait disparaître la « protection rapprochée », cette protection assurée par les proches qui n'a été, tout bien pesé, que complétée par les mesures de l'Etat social, mais jamais remplacée. La montée du précarité, c'est-à-dire une condition de précarité pérenne et sans horizon pour un nombre croissant de citoyens français, en particulier parmi les jeunes, parallèlement à la remise en cause du droit du travail et au repli de l'État social, ont même sonné le retour en force de cette protection rapprochée qui se révèle souvent le principal moyen de faire face aux nouveaux risques sociaux (dont la dépendance des jeunes à leurs parents ou le besoin de soutien des plus âgés en perte d'autonomie sont des exemples emblématiques), au risque d'accentuer les inégalités de départ.

Deuxièmement, le processus d'individualisation a buté sur l'écueil de la dualisation en accentuant les inégalités, à un point tel qu'est rompu le sentiment d'un continuum, compromettant leur acceptabilité. Tout se passe comme si la balance avait été trop loin sur le versant du « je » aux dépens du « nous », au sens où en faisant la promotion de l'individu et de la réussite, la logique de la concurrence a aussi contribué à individualiser les problèmes ou plutôt à les décollectiviser. D'où l'appel à une re-collectivisation, une certaine forme de « nous ». On pourrait prendre de multiples exemples de cette tendance. Dans le secteur de la famille, on peut ainsi mentionner la façon dont est pensée la question de la parentalité, entendons ici le rôle et les pratiques éducatives des parents. Les approches qui dominent ces questions à l'échelle internationale, sont centrées sur les pratiques et les comportements parentaux, plutôt que sur la « condition parentale », c'est-à-dire le contexte et les conditions dans lesquels les parents exercent leur rôle. Ces approches individualisantes confirment la dé-collectivisation dont on commence à percevoir les limites. On peut se demander si la construction de politiques publiques dans ce domaine saura répondre à cet enjeu collectif, celui d'une génération d'adultes confrontée à une responsabilité collective : l'accompagnement de nouvelles générations vers le monde qui vient. Peut-être, mais si ces politiques évitent l'écueil du seul conseil aux parents et ne se limitent pas à des mesures de tutelle parentale. Comprendre et tenir compte des cultures parentales, qui varient dans l'espace social et anthropologique mais aussi évoluent au fil du temps, représentent un autre moyen de collectiviser la question. L'enjeu est de

taille si l'on pense au lien entre question familiale et défi migratoire. L'accueil de personnes et de familles dont les modèles et les normes en matière de relations conjugales et parentales diffèrent significativement de ceux de leur société d'accueil impose de sortir d'un modèle tutélaire ou d'imposition pour faciliter un processus d'apprentissage progressif et de co-construction, tout comme tentent de le faire à leur échelle les familles transnationales.

Troisièmement, se renforcent de nouveaux modes de régulation de la question familiale en réponse à la revendication de pouvoir faire famille d'un nombre croissant d'individus et de couples, qui aspirent à être parents (par l'adoption, la PMA, notamment) ou qui peinent à l'être (burn-out parental, dépression post-partum). Encore une fois l'approche qui domine consiste à repérer des « compétences » parentales, les *skills* des aspirants, mettant principalement l'accent sur une double contrainte : leur psyché, d'une part, leurs conduites, de l'autre. Pour faire montre de ces qualités, les individus sont invités à travailler sur leur intériorité, à s'améliorer et à se montrer convaincants face aux agents (professionnels du social, du droit et de la santé), ce que Nikolas Rose a qualifié d'« éthopolitique », soit un modèle de gouvernement qui prend pour objet l'éthos des individus^{xxii}.

Conclusion

A l'aube de la crise financière, alors qu'il tentait d'esquisser le monde qui venait comme nous tentons de le faire aujourd'hui, Robert Castel soulignait que sans les supports des droits sociaux, de l'État social et des services publics, les individus conçus comme des adultes travailleurs sont des « individus par défaut », renvoyés à leurs propres échecs et confrontés à une mission impossible. C'est manifestement le cas pour nombre de travailleurs.euses précarisé.e.s, soucieux.euses de lendemains incertains, comme ces mères seules en sous-emploi, recevant des salaires insuffisants pour dépasser le seuil de pauvreté, tout en exerçant des métiers avec des horaires à temps partiel, fragmentés, incompatibles avec la prise en charge d'un jeune enfant et à qui l'on reproche leurs défaillances éducatives, voire leur irresponsabilité parentale. Elles furent nombreuses à manifester sur les ronds-points, au point d'attirer l'attention des médias qui ont soudain redécouvert la vulnérabilité de leurs conditions, après des décennies de relative indifférence. C'est aussi le cas des nouvelles générations qui dépendent, pour ceux qui le peuvent, de leurs parents pour passer cette transition vers l'âge adulte sans avoir les supports qui le permettent et qui, pour les moins dotés en capital social sont confrontés à la solitude donnant des signes inquiétants de souffrance psychique. Mais c'est aussi le cas pour nombre de travailleurs et de travailleuses seniors qui, à l'approche de la soixantaine, s'accrochent à leur emploi malgré le temps et l'énergie qu'ils doivent mobiliser pour s'occuper d'un parent âgé en train de perdre peu à peu son autonomie, au risque de sacrifier le temps pour soi, la sociabilité, les liens conjugaux, familiaux et amicaux, etc. Dans tous ces cas, il est manifeste que l'emploi n'est pas seulement une ressource dont on ne peut se passer, mais aussi un moyen d'avoir

des contacts, une reconnaissance, une place, en somme d'être intégré.e et d'éviter d'être absorbé.e totalement par la demande de soutien et de soin, d'être des « sacrifié.es pour autrui ».

La crise sanitaire a été un puissant révélateur de ces dépendance mutuelles. En empêchant l'accès des enfants à l'école et en demandant aux parents d'assurer la « continuité pédagogique », en sachant qu'ils étaient inégalement en capacité de télé-travailler, mais aussi de concilier travail à la maison et travail scolaire des enfants, cette crise a mis en lumière ces inégalités entre classes, entre genres, en fonction des conditions d'habitat, de travail, d'accès à internet et aux services publics. On mesure avec cette crise à quel point la famille et les relations qui s'y déploient sont un résultat, une variable dépendante du monde dans lequel nous vivons.

Les liens familiaux et « la famille qui vient » demeurent profondément dépendants de l'état de la situation du marché du travail et de l'étendue des protections sociales. Nombre de travailleurs précarisés ne peuvent faire face à ces missions ordinaires de la vie familiale contemporaine sans les soutiens et les interventions de l'État social. Pire, en refusant d'assurer ce répit à des travailleurs sous pression, la société peut même se priver de l'énergie qu'ils déploient pour s'occuper de leurs proches en épuisant cette ressource cruciale et non substituable pour faire face aux besoins sociaux. Sans cette citoyenneté sociale, sans ce soutien de l'État et des services publics, ils et elles ne peuvent être des citoyen(ne)s à part entière et il ne sert strictement à rien de les renvoyer à leurs responsabilités individuelles, ni de les enfermer dans la mission d'être le seul soutien de leurs proches, faute d'avoir accepté de penser l'intrication complexe entre leur condition individuelle et l'état de notre condition collective.

Il nous semble important de rappeler pour finir que le processus d'individualisation et le procès de civilisation ne sont pas des processus unidirectionnels. L'histoire a montré que le procès de civilisation pouvait s'inverser, avec des épisodes de réaction, de crispations et de régression antidémocratique. Les épreuves collectives sont souvent le terreau d'une prise de conscience de la façon dont nous préparons collectivement l'avenir et pas seulement chacun de notre côté. La question familiale continue donc de se déployer comme question politique.

Références :

Didier Breton, Magali Barbieri, Nicolas Belliot, Hippolyte d'Albis, Magali Mazuy, "L'évolution démographique récente de la France: situations et comportements des mineurs", *Population*, vol. 75, n°4, p. 465-526, https://www.ined.fr/fichier/s_rubrique/30942/conjoncture.2020.population.4.fr.pdf

Anna-Maija Castrén, Isabella Crespi, Vida Česnuitytė, Jacques-Antoine Gauthier, Rita Gouveia, Claude Martin, Almudena Moreno and Katarzyna Suwada (eds.), *The Palgrave Handbook of Family Sociology in Europe*, London, Palgrave, 2021

Anne Lambert, Joanie Cayouette-Remblière (dir.), *L'explosion des inégalités. Classes, genre et generation face à la crise sanitaire*. La Tour d'Aigues, éditions de l'aube, 2021.

Jane Lewis, *Should we worry about family change?* Toronto, University of Toronto Press, 2001.

Claude Martin, *L'après-divorce. Lien familial et vulnérabilité*. Rennes, PUR, 1997 (en accès libre <https://books.openedition.org/pur/23872?lang=fr>)

Claude Martin avec Julia Buzaud, Kevin Diter et Zoé Perron (dir.), numéro thématique « Le bien-être des enfants : un enjeu politique », *Revue des politiques sociales et familiales*, n°131-132, 2019, accessible en ligne https://www.persee.fr/issue/caf_2431-4501_2019_num_131_1

Claude Martin et Xavier Leloup (dir.), *Lien social et Politiques*, numéro thématique « Déterminisme parental et parentalité positive : la socialisation primaire au 21^{ème} siècle », n°85, 2020, en accès libre <https://www.erudit.org/fr/revues/lsp/2020-n85-lsp05691/>

Olivier Masclat, Thomas Amossé, Lise Bernard, Marie Cartier, Marie-Hélène Lechien, Olivier Schwartz et Yasmine Siblot, *Être comme tout le monde. Employées et ouvriers dans la France contemporaine*. Paris, éditions « Raisons d'agir », 2020.

Sébastien Roux et Anne-Sophie Vozari (dir.), *Familles : nouvelle génération*. Paris, PUF, « La vie des idées », 2020.

François de Singly, *L'individualisme est un humanisme*. La Tour d'Aigues, 2019 (1^{ère} édition 2005).

Claude Martin, directeur de recherche au CNRS

UMR 6051 Arènes (Univ-Rennes, EHESP, Science Po Rennes)

ⁱ Emile Durkheim, « Introduction à la sociologie de la famille (1888), dans *Textes. 3. Fonctions sociales et institutions*, Paris, éditions de Minuit, 1975, p. 25.

ⁱⁱ Aussi qualifiée de « théorie du genre » et non d'études de genre. Voir <https://www.lamanifpourtous.fr/qui-sommes-nous/le-mouvement>

ⁱⁱⁱ Pour ce mouvement, « le mariage et la filiation (doit être) en cohérence avec la réalité sexuée de l'humanité, dont la conséquence est à la fois la différence et la complémentarité des sexes, incontournable pour concevoir un enfant et assumer la différence père-mère, paternité-maternité. » Idem.

^{iv} Robert Castel, *La montée des incertitudes. Travail, protections, statut de l'individu*, Paris, Le Seuil, 2009, p. 60-61.

^v Ceci concerne la relation conjugale, sachant qu'en droit civil, le lien de famille continue de relever d'une vision communautaire, fixant droits et devoirs mutuels.

-
- ^{vi} Le suffrage universel masculin est adopté en 1792, mais étendu aux femmes plus d'un siècle et demi plus tard, en 1944.
- ^{vii} Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, I et II (1835 et 1840), Œuvres II, Paris, éditions Gallimard, 1992.
- ^{viii} Ce qui le conduit à émettre des réserves à l'égard du divorce par consentement mutuel.
- ^{ix} En fait d'ailleurs seulement de 1945 à 1965, vingt glorieuses de la famille nucléaire.
- ^x Brigitte Berger et Peter L. Berger, *The War over the Family. Capturing the Middle Ground*, London, Hutchinson & Co, 1983.
- ^{xi} Op.cit., p. 88
- ^{xii} François de Singly, « The Family of Individuals. An overview of the sociology of the family in Europe », in Anna-Maija Castrén, Isabella Crespi, Vida Česnuiytė, Jacques-Antoine Gauthier, Rita Gouveia, Claude Martin, Almudena Moreno and Katarzyna Suwada (eds.), *The Palgrave Handbook of Family Sociology in Europe*, London, Palgrave, 2021, p. 15-43.
- ^{xiii} Irène Théry, « Transformations de la famille et 'solidarités familiales' : questions sur un concept », dans Serge Paugam (dir), *Repenser la solidarité*, Paris, PUF, p. 149-168.
- ^{xiv} Roger Chartier, « Conscience de soi et lien social », Avant-propos à Norbert Elias, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1987, p. 19.
- ^{xv} François de Singly, « Famille », dans Sylvie Mesure et Patrick Savidan (dir), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Puf, p. 439.
- ^{xvi} Robert Castel, *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard 1995.
- ^{xvii} Nous reprenons certains des arguments que nous avons défendus dans : « La question familiale face à la montée des incertitudes », dans Robert Castel et Claude Martin, *Changements et pensées du changement. Echanges avec Robert Castel*, Paris, La découverte, 2014 (2^{ème} édition), p. 246-260.
- ^{xviii} Jane Lewis, *Should we worry about family change?* Toronto, University of Toronto Press, 2001.
- ^{xix} Daniel Nehring, Ole Jacob Madsen, Edgar Cabanas, China Mills, Dylan Kerrigan (eds), *The Routledge International Handbook of Global Therapeutic Cultures*, London, Routledge, 2020.
- ^{xx} Ibid., p.80.
- ^{xxi} Claude Martin, *L'après-divorce. Lien familial et vulnérabilité*, Rennes, PUR, 1997 (en accès libre sur <https://books.openedition.org/pur/23872?lang=fr>)
- ^{xxii} Nikolas Rose, *The Politics of Life Itself. Biomedicine, Power and Subjectivity in the 21st Century*, Princeton, Princeton university press, 2007. Voir aussi Sébastien Roux et Anne-Sophie Vozari (dir), *Familles : nouvelle génération*, Paris, PUF, « La vie des idées », 2020.